

Association salarié et présidence

Par gregvac, le 01/09/2011 à 18:43

Bonjour,

Je vous expose mon questionnement car je n'ai malheuresement pas trouvé de réponse exact à ma situation même si ce genre de question est largement abordé sur la toile.

Je suis actuellement salarié d'une association multisport en tant que coach sportif. L'association est donc gérer par un president, un trésorier, un secretaire et chaques sections (football, badminton etc...) possède sa propre présidence.

Je souhaiterai donc rester salarié en tant que coach sportif dans ma section et devenir président de celle-ci. Je serais donc salarié en tant que coach et bénévole en tant que président.

Cela est il possible etant donné que je serais payer pour une action autre que celle de président ?

Merci d'avance une réponse concrète sur mon cas précis m'eclairerai grandement.

Cordialement,

Par Michel, le 03/09/2011 à 11:39

Bonjour

A priori cela est possible.

Mais, puisqu'il y a un mais, cette situation serait anachronique. En effet elle peut être

assilmilée à un A.B.S. (Abus de Biens Sociaux) étant donné que vous êtes juge et partie dans votre domaine d'activité.

Salutations

Michel